



Le Premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga



Le ministre de la Justice Tiéna Coulibaly



Le ministre de la Fonction publique Racky Talla

Les magistrats exigent la démission du PM Soumeylou Boubèye Maïga, des ministres Tiénan Coulibaly et Racky Talla

P5

LES DIRECTIONS DES FINANCES ET DES MATÉRIELS DE LA PRIMATURE ET DES MINISTÈRES EN CONFÉRENCE DE PRESSE

La grève du 15 octobre maintenue



P3



VOS SERIES PREFEREES SONT DE RETOUR

A PARTIR DU 23 OCTOBRE SUR **HOLLYWOOD**

15 000 FCFA* LE DECODEUR **HD**

INSTALLATION OBLIGEE, DECODEUR DEPOSEE A PARTIR DE LA FORMULE EVASION

facebook.com/canalplusmali

36 555

LES BOUQUETS CANAL+

CYBERCRIMINALITÉ

Les acteurs à pied d'œuvre pour lutter contre le phénomène

La cybercriminalité constitue aujourd'hui un danger pour la sécurité humaine. Conscient de cet état de fait, la Cellule d'appui à l'informatisation des services fiscaux et financiers (CAISFF) a organisé le samedi 06 octobre 2018, un atelier de sensibilisation sur la Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) du Ministère de l'Economie et des Finances. Cet atelier financé par la Cellule d'Appui à la Reforme des Finances Publiques (CARFIP) a pour but de sensibiliser sur l'importance d'une PSSI, de comprendre son contenu de manière détaillée afin que chaque participant puisse, à son tour, sensibiliser et orienter son service sur les dispositifs et comportements sécuritaires à prendre.



Les travaux de cet atelier tenus dans la salle de conférence de l'hôtel Auberge de Fana, situé à une centaine de kilomètre de Bamako étaient placés sous la présidence de Mme TALL Mariam TOURE, Coordinatrice de la Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers (CAISFF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) du Mali, en présence de nombreuses autres personnalités. Pendant 24 heures, les capacités des cadres de la CAISFF ont été renforcées sur la technique de sécurisation du système d'information du MEF. Dans son discours d'ouverture, Mme TALL Mariam TOURE, Coordinatrice de la Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers (CAISFF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) du Mali, a fait savoir que la sécurité des systèmes d'information comporte des enjeux considérables qui concernent la protection de la vie privée, celle des activités économiques du pays, de ses infrastructures et même de sa souveraineté. Avant de rappeler que ces dernières années, le monde a assisté à des attaques informatiques d'envergure mondiale qui ont causé des pertes énormes, aussi bien sur le plan financier qu'organisationnel. « On se rappelle l'affaire SNOWDEN, l'informaticien du service de renseignement américain qui a rendu public les informations confidentielles classifiées des Etats Unis. Aussi, le mot « Ransomware » n'est plus un secret pour personne. En mai 2017, un ver baptisé WannaCry a chiffré, en quelques jours, les disques de centaines de milliers

d'ordinateurs Windows dans les entreprises, perturbant ainsi pêle-mêle les services dans les hôpitaux, les gares, les centres commerciaux, etc. Néanmoins, cela a permis d'aiguiser la perception des défis et des dangers auxquels nous sommes confrontés », a-t-elle expliqué. Ce qui fait dire Mme Tall, la coordinatrice que la tenue de cet atelier répond à un souhait qu'elle a émis personnellement car, dit-elle, « je pense que le niveau de sécurité que nous voulons atteindre n'est possible que si l'ensemble des services du MEF sont sensibilisés sur les risques encourus, face aux menaces actuelles », a-t-elle dit. En outre, elle a mis l'accent sur la place prépondérante de l'informatique dans la gestion des finances publiques. « Aujourd'hui, tous les services du MEF sont interconnectés et échangent des flux d'informations à travers leurs systèmes informatiques et Internet », a-t-elle précisé. Pour assurer la sécurité de tout cela contre les cyberattaques, dit-elle, plusieurs équipements et logiciels ont été mis en place par la CAISFF pour sécuriser de manière physique et logique le système d'Information (SI) du MEF. Cependant, souligne-t-elle, le facteur humain est très souvent responsable du succès de nombreuses attaques. « J'insiste sur ce point, car beaucoup pensent que les dispositifs de sûreté de fonctionnement mis en place sont suffisants pour sécuriser un Système d'Information (SI), non ! On a beau mettre en place un système de sécurité robuste, si l'utilisateur en face n'est pas sensibilisé, il ouvrira les portes aux cybercriminels. J'entends par « sécurité » la défense contre les actions malveillantes et par « sûreté » la défense contre les défaillances », a-t-elle conclu. Selon les organisateurs de l'événement, c'est la société ISMACORP, qui a animé l'atelier. Un partenaire qui accompagne la CAISFF depuis quelques années dans la sécurisation du SI du MEF à travers des conseils, des formations et surtout dans l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique de Sécurité du Système d'Information.

A .Sogodogo

Bélier

Avec Saturne sous votre manche, la chance vous sourira aujourd'hui. Et si vous avez vécu une malheureuse expérience, une faillite par exemple, vous en sortirez plus audacieux et plus fort qu'avant !

Taureau

Ne succombez pas à la tentation des combinaisons financières plus ou moins douteuses ou à la limite de la légalité. Même si elles peuvent vous aider à passer un cap difficile, elles laisseront des séquelles très pénibles et peut-être même catastrophiques.

Gémeaux

Des problèmes financiers surgiront, et ce ne sera pas le moment de vous engager dans une affaire incertaine. Prenez toutes les dispositions nécessaires pour maintenir l'équilibre de votre budget.

Cancer-

Vous ressentirez une fringale de dépenses. Vous voudrez tout : changer de look, transformer de fond en comble la décoration de votre intérieur, acquérir une nouvelle voiture... Et la liste n'est nullement limitative ! Achetez ce que vous voulez, mais rien à crédit, sinon vous connaîtrez bientôt de sérieuses difficultés qui assombriront vos jours.

Lion

Dans le domaine matériel, la prudence est recommandée. Vous risquez de connaître des retards dans vos rentrées habituelles d'argent. Aussi, évitez soigneusement d'engager de gros frais ou de solliciter d'importants crédits, pour vous équiper ou pour rénover votre logement.

Vierge

Vous vous voyez peut-être dans l'obligation d'intenter un procès pour des raisons financières. Ne le faites que si vous êtes en possession d'un dossier absolument inattaquable et si vous êtes sûr que rien d'illégal ne peut être retenu contre vous ; sinon, abandonnez purement et simplement.

Balance

A la faveur des bons aspects de Mercure, vous pourrez effectuer des transactions fructueuses. Mais soyez vigilant dans le maniement de l'argent, et accepter les conseils des spécialistes.

Scorpion

Vous concentrerez votre énergie sur la réalisation d'objectifs bien précis. Bravo, car c'est le meilleur moyen de parvenir à vos fins. D'ailleurs, des premières retombées viendront bientôt vous encourager.

Sagittaire

Si vous envisagez d'effectuer d'importantes transactions financières ou de procéder à la vente ou à l'achat d'une maison, les planètes vous seront particulièrement favorables aujourd'hui. Lancez-vous !

Capricorne

Si vous envisagez de monter votre propre affaire ou de travailler chez vous, les influences planétaires vous seront très favorables à partir d'aujourd'hui. Vos projets aboutiront beaucoup plus vite que vous ne l'envisagiez.

Verseau

Vous devrez lutter contre l'effet désorganisateur de cette configuration de Mars. Redoublez de vigilance, dans votre travail, pour ne pas commettre d'erreurs d'attention, erreurs que vous ne vous pardonneriez pas.

Poissons

Prenez vite une décision concernant un problème professionnel. Si vous laissez traîner les choses, vous aurez encore plus de difficultés à trouver une solution valable. Le temps travaillera contre vous.

COMMUNIQUE DE PRESSE

La rentrée des classes au Mali a eu lieu le lundi 1^{er} octobre 2018. Je voudrais en cette occasion, adresser mes chaleureuses félicitations aux parents d'élèves et aux enseignants, tout en encourageant les élèves à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Force est de constater que la rentrée de cette année se déroule dans une grande incertitude.

Profondément attaché à la formation de qualité des enfants, qui sont l'avenir du pays, j'exprime ma vive préoccupation quant aux difficultés persistantes et pourtant prévisibles en ce début d'année scolaire 2018 - 2019, notamment :

le manque de cahiers, les problèmes d'équipements et d'insalubrité signalés dans des écoles publiques compromettant le démarrage effectif des cours ;

la non ouverture des portes de nombre d'écoles à la date indiquée dans les régions minées par l'insécurité rajoutant ainsi au traumatisme des populations vivant toujours dans la peur ;



le non versement jusqu'ici aux établissements privés, qui reçoivent une bonne partie des enfants, de leurs subventions des frais scolaires de l'an passé, les plongeant dans la difficulté de payer le reliquat des salaires de leurs enseignants, d'honorables chefs et soutiens de famille dévoués à leur noble métier.

La grève déclarée de l'enseignement privé vient s'ajouter à celle des magistrats qui dure depuis presque cent (100) jours. Toute chose qui inquiète l'ensemble du peuple malien, meurtri devant la série d'épreuves qui nous accable.

La construction d'un Etat commence par celle des citoyens, et la construction des citoyens commence par l'éducation.

C'est pourquoi, je voudrais, humblement, appelé l'attention du gouvernement, quant à ses responsabilités devant cette situation délétère afin que le monde scolaire puisse être mis dans ses droits et redonner à l'école malienne sa vocation pleine et entière.

Bamako, le 05 octobre 2018

Modibo KADJOKE

Ancien candidat à l'élection du
Président de la République 2018
Ancien ministre

LES DIRECTIONS DES FINANCES ET DES MATÉRIELS DE
LA PRIMATURE ET DES MINISTÈRES EN CONFÉRENCE DE PRESSE

La grève du 15 octobre maintenue

La coordination des comités syndicaux de la DAF, des DRH, des CPS et des DFM de la Primatures et des départements ministériels est déterminée à observer son mot de grève à partir du 15 et 16 de ce mois. Elle dénonce le fait que le gouvernement n'a pas donné de suite à ces deux correspondances, notamment celle qui dénonce le caractère sélectif de deux décrets ainsi que leur préavis de grève. Afin de prendre à témoin l'opinion nationale et internationale sur cette situation qu'elle qualifie d'injuste, la coordination a organisé, hier, mercredi 10 octobre 2018, une conférence de presse à la Bourse du Travail pour expliquer les raisons de leur colère.

« Nous vivons dans une situation d'injustice que nous allons dénoncer et nous allons vous faire comprendre combien nous souffrons », c'est avec ces propos que le coordinateur Issa Synayoko a débuté son intervention. A l'en croire, ce sont deux décrets qui sont à l'origine de cette injustice dont le premier a été initié le 5 juillet 2018, et qui accorde des primes à certains services du ministère de l'économie et des finances (le budget, le contrôle financier et le plan.) Prenant l'exemple sur le budget, le coordinateur a fait savoir que ce service avec les DFM et les CPS élaborent ensemble leurs besoins en ce qui concerne l'exécution du



budget. Mais malgré cela, ajoute-t-il, contrairement à nous, ces services bénéficient des primes. Plus loin, il dira que quand le décret N° 0541 a été adopté, le

ministère de la justice, chargé des relations avec les institutions a constaté l'injustice mais que ce dernier a initié un autre décret N° 0653 en catimini uniquement

pour les fonctionnaires du ministère de la fonction publique. « Nous sommes tous des fonctionnaires de la fonction publique », a-t-il martelé. Tout en souli-

gnant que c'est extraordinaire dans un pays où les gens qui font le même boulot, qui ont les mêmes titres et compétences sont traités de façon différente. Selon lui, cette situation n'était pas un problème pour eux du fait qu'ils ont été oubliés et c'est dans cette optique qu'ils ont pris attache avec les autorités afin de rectifier l'erreur qui a été commise. « Malheureusement, on n'a pas été répondu et c'est en ce moment qu'on a fait un préavis de grève », a-t-il expliqué. Prenant à témoin l'opinion nationale parce qu'ils n'ont pas été appelés même après avoir déposé. Pour lui, c'est un abus de pouvoir qu'il faut quand même dénoncer. Ainsi, il est revenu sur les doléances qui sont au nombre de trois points.

D'abord, il dira que comme les répondants directs de la direction du plan sont les CPS et

que si les travailleurs du plan ont des primes, normalement les travailleurs de la CPS doivent aussi en avoir au même titre.

Ensuite, que les DFM et la DAF sont les acteurs de l'exécution du budget et que leurs organes d'appui sont le budget et le contrôle financier alors que ces deux services ont bénéficié des primes. Ainsi, la coordination demande à ce que ces primes soient homologuées aux travailleurs des DFM, des DAF et des CPS.

Enfin, concernant les DRH, il dira qu'elles sont les répondants directs du ministère du travail et de la fonction publique et que si en catimini, il y'a eu des primes pour les travailleurs du ministère de la fonction publique qu'elles devraient être homologuées à l'ensemble des DRH dans les départements.

Ousmane Baba Dramé

ACI-2000-CITE GOUDIABY

Le night club d'un ministre dans le collimateur des religieux

A l'ACI-2000, dans la Cité Goudiaby, le night-club d'un ministre provoque la colère de ses voisins immédiats : des religieux et résidents du quartier.

A l'entrée nord de la Cité Goudiaby, dans la rue de la Station Shell, en plein cœur de l'ACI-2000, le night-club « Mix Club » défraie lamentablement la chronique depuis son implantation. La colère des populations va grandissant et se justifie par le fait qu'il jouxte une mosquée dont il n'est séparé que par une ruelle. En plus, il est quasiment situé en face de la maison de

l'imam.

Les fidèles du lieu de culte et les habitants de ce quartier résidentiel de Bamako avaient à un moment donné, organisé une fronde pour exiger sa fermeture, voire le brûler. Mais pour éviter le pire, des esprits conciliants ont pu jusque-là ramener le calme en vue de négocier avec le promoteur. Ce dernier pourrait être selon nos informations, Jean

Claude Sidibé, ministre des Sports dans le gouvernement de Soumeylou Boubèye Maïga.

Très doué dans la promotion hôtelière, de bars et night-clubs, M. Sidibé y a fait fortune. Le « Mix club » incriminé est à quelques encablures, derrière Maréna, un bar-hôtel qu'il a lancé depuis plus d'une décennie et qui serait à l'origine de ses activités hôtelières et même son ascension.

« Mix Club », qui côtoie les concessions, n'a pas bonne presse parce que qualifié de lieu de débauche. Il draine une foule de la « Jet Set » bamakoise du petit soir à l'aube. Ses abords immédiats sont arpentés par des gens de mœurs légères dont des filles de joie.

Les résidents de la Cité Goudiaby et de l'ACI-2000, déjà remontés contre la présence des nombreux bars chinois et autres avec leurs lots de nuisance sonore et de banditisme, n'entendent pas s'en laisser conter.

Des fidèles musulmans du quartier trouvent tout simplement inadmissible et insolite, la présence d'un night club à côté d'une mosquée.

Le Républicain
Quotidien d'informations générales édité par la Société EDICOM

E-mail : lerepublicainmali@yahoo.fr

Siège social : Rue : 384. Porte : 245 ACI 2000 B.P.1484
Rédaction: tél: 20 29 09 00- Sce Ccial tél: 20 29 09 33.
Directrice Générale: Mme Diarra Djénéba Diarra
Directeur de Publication: Boukary Daou
Rédacteur en Chef: Madiassa Kaba Diakité

Rédaction Générale:
Boukary Daou, Hadama B. Fofana,
Fakara Faïnké, Aguibou Sogodogo, Moussa S. Diallo,
Madiassa K. Diakité, Ousmane B. Dramé
Correspondants à l'extérieur
De Gildas (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Service Informatique
Ahmadou Traoré
Boubacar s Traore
Aminata Koné

Directeur Commercial : Hamadahamane Touré
Service Commercial :
Abdoulaye Traoré - Ousmane Kodio - Cheick T. Sacko

Imprimerie: EDIM sa
Diffusion: Réseau Le Républicain

SÉCURISATION ET CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS DE BIENS

La Cour Suprême et l'Office Central nouent un cadre de collaboration

Dans le cadre de la mise en place de dispositifs sécurisés pour la gestion des déclarations de biens, la Cour Suprême du Mali et l'Office Centrale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite ont signé le mardi 9 octobre 2018, un cadre de collaboration. C'était au siège de la Cour suprême, en présence du Président de la Cour Nohoum Tapily, le ministre de la justice, Tiénan Coulibaly, le ministre de la réforme de l'administration et de la transparence de la vie publique, Safia Boly, le ministre l'Economie Numérique et de la communication, Arouna Modibo Touré, les membres de la Cour et de l'office, les président des autorités administratives indépendantes ainsi que le représentant résident du FMI au Mali.

La signature de ce cadre de collaboration entre l'institution juridique et l'organe en charge de lutter contre l'enrichissement illicite va non seulement permettre la sécurisation des déclarations de biens, mais aussi de garder la confidentialité de ces documents, à travers des équipements de sécurités. Au dire du Président de l'OCLEI, Moumouni Guindo, la sécurité et la confidentialité sont les maîtres-mots, aux termes mêmes de la loi qui, en maintes dispositions, insiste sur l'impérieux besoin de préserver la confidentialité et le secret des données issues des déclarations de biens. Plus loin, il dira qu'au-delà des



dispositions juridiques, qu'il faut mettre en place des dispositifs matériels concrets pour renforcer la sécurité des déclarations de biens et de prendre également des mesures de protection numérique pour garantir la confidentialité

et l'intégrité des données liées aux déclarations de bien. Par ailleurs, il a expliqué que les précautions à prendre pour encadrer et sécuriser le traitement des déclarations de bien ont rendu nécessaires des aménagements physiques

et informatiques aussi bien à la Cour qu'à l'office central. Selon lui, il y aura dans les trois prochains mois, à la Cour et à l'office central de véritables chambres-fortes dotées de battants blindés, d'armoires ignifuges, de vidéo-

surveillance et d'équipements informatiques à la pointe de la technologie pour réceptionner, archiver, surveiller, numériser et traiter les déclarations de biens.

Mettant l'accent sur les rapports entre l'institution juridique et l'office central, le Président de la Cour Suprême, Nohoum Tapily a expliqué que le cadre de collaboration qu'ils ont conçu vise à étayer davantage ces rapports et à les raffermir, tout en mettant un accent particulier sur le respect de la confidentialité, donc sur la protection des données personnelles recueillies. « La Cour Suprême en tant qu'Institution de la République, incarnation du pouvoir judiciaire et juridiction Suprême en matière judiciaire, Administrative et des Comptes, ne pouvait se dérober à cette tâche ; ô combien noble de participer à la transparence de la vie publique, gage d'une bonne gestion des finances publiques. C'est pourquoi, nous envisageons la signa-

ture d'un cadre formalisé de collaboration avec l'OCLEI », a-t-il souligné. A l'en croire, ce cadre de collaboration dédié à la mise en œuvre effective de la loi 2014 et les textes subséquents, contient des engagements, de part et d'autre, des deux structures à observer et faire observer par leurs agents, la confidentialité des déclarations et à ne les utiliser que pour les strictes fins des objectifs assignés. Ainsi, le Président de la Cour Suprême, a déclaré que l'institution mettra à disposition une salle et un agent chargé de la réception et de la conservation des déclarations de biens. Et qu'elle donnera un avis sur toutes questions liées à l'interprétation de la loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite. Cependant, que l'OCLEI mettra à disposition les moyens techniques, matériels et logistiques pour assurer la sécurité des données recueillies.

Ousmane Baba Dramé

À Gao, La MINUSMA sensibilise la société civile sur les procédures judiciaires

Le 4 octobre dernier à Gao, la MINUSMA, à travers sa section des Affaires judiciaires et pénitentiaires, a organisé une journée de sensibilisation sur le thème de « la justice au service du citoyen ».

Cette journée, organisée en partenariat avec le «Cadre de coordination pour l'accès à la justice» a pour objectif principal, de favoriser les échanges entre les autorités judiciaires et les ONG, et de renforcer la connaissance du système judiciaire. Par ailleurs, cette activité répond à une demande des ONG œuvrant dans les régions de Gao et Ménaka, pour l'accès à la justice.

Le «Cadre de coordination pour l'accès à la justice» a été mis en place avec l'appui de la section des Affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSMA, pour renforcer la complémentarité et la synergie entre les différentes ONG et organisations de la société civile, dans leurs actions d'accès à la justice. « L'activité a



aussi constitué une occasion pour le «Cadre de coordination pour l'accès à la justice» d'expliquer au public les raisons et l'objectif de sa mise en place et d'informer les participants de son ouverture à toutes les organisations de la société civile qui œuvrent pour l'accès à

la justice », a dit Modou Touré, membre du «Cadre de coordination pour l'accès à la justice». « J'encourage le public à s'adresser aux cliniques juridiques, telles que celles de DEME SO et le Groupe de recherche, d'études et de formation, femme-action (GREFFA), pour

saisir plus facilement et en toute confiance la justice », a souligné Issa Thioune, Chef de la section des Affaires judiciaires et pénitentiaires de la MINUSMA à Gao.

Cette journée a réuni environ 80 participants de la société civile des régions de Gao et Ménaka, dont 14 femmes.

Les participants ont recolté des informations objectives et de qualité sur plusieurs questions liées au rôle des acteurs de la justice, la saisine de la justice, et les rapports entre la justice et la mairie dans le traitement de certains documents d'état civil.

Le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et la Mise en Œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, lancé par le gouvernement malien, en décembre 2015, accorde une place importante à la sensibilisation dans le but de faciliter l'accès à la justice. « Le but principal de ces discussions est de donner une meilleure visibilité, lisibilité et connaissance de la justice et de créer les conditions nécessaires pour susciter la

confiance des citoyens en la justice. Également, faire connaître, comprendre et renforcer le soutien populaire à la mise en œuvre de l'Accord, particulièrement dans sa dimension justice et droits humains », a expliqué M. Tiecoura Ferdinand Konaté, Président par intérim du Tribunal de Grande Instance de Gao.

A l'issue de cette formation, un panel composé de représentants des bureaux d'assistance juridique sera mis à la disposition des participants pour fournir des consultations juridiques gratuites.

Cette activité s'inscrit dans le cadre des activités de la chaîne pénale de Gao, soutenu par le Royaume des Pays Bas dans le cadre du Trust Fund de la MINUSMA.

MINUSMA

FRONT SOCIAL / Les magistrats exigent la démission du PM Soumeylou Boubèye Maïga, des ministres Tiéna Coulibaly et Racky Talla

Depuis le 25 juillet 2018, les deux syndicats de la magistrature au Mali (le Syndicat autonome de la magistrature (SAM) et le Syndicat libre de la magistrature (SYLIMA)) sont en grève illimitée sur toute l'étendue du territoire national. Furieux de cette grève illimitée des magistrats, le gouvernement a pris un décret le 9 octobre 2018 pour réquisitionner les magistrats grévistes. La riposte des magistrats ne se fera pas attendre, car, ils ont tenu hier, mercredi 10 octobre 2018, une assemblée générale extraordinaire à la Cour d'appel de Bamako pour inviter les magistrats requis, à refuser de se soumettre à la décision du Gouvernement de la République du Mali. Selon les grévistes, le décret de réquisition des magistrats pris par le gouvernement est illégal. Lors de leur assemblée générale, les Magistrats ont adopté une Résolution dans laquelle, ils exigent la démission du premier ministre, Soumeylou Boubèye Maïga, les ministres Tiéna Coulibaly et Racky Talla et la démission du président de la Cour suprême du Mali, Nouhoum Tapily pour forfaiture.

Hier, dans la matinée, la salle d'audience de la Cour d'appel de Bamako était pleine à craquer. Et pour cause, les magistrats en grève illimitée tenaient leur assemblée générale extraordinaire pour adopter une Résolution en 7 points. Une assemblée générale extraordinaire électrique à l'allure d'une marche. Parmi les slogans, on retient : « Non à la réquisition », « Réquisition : Anté Abana ». On notait la présence des présidents du SAM, Aliou Badra Nana-cassé, du SYLIMA, Hady Macky Sall, des membres du conseil supérieur de la magistrature, des procureurs généraux, des présidents des tribunaux, bref, de l'ensemble des membres de la famille judiciaire. Dans le décret du gouvernement datant du 09 octobre 2018, les personnes concernées par la réquisition sont entre autres : Les Premiers Présidents, Présidents de Chambre et deux Conseillers des Cours d'Appel ; Les Procureurs Généraux et Avocats Généraux de la Cour Suprême et des Cours d'Appel ; Le Président, Vice-président des Tribunaux de Grande Instance, des Tribunaux d'Instance, des Tribunaux du Travail, des Tribunaux de Commerce, des Tribunaux Administratifs, des Tribunaux pour Enfants et des Juges de Paix à Compétence Étendue ; Les Procureurs de la République et tout autre magistrat réquisitionné par les soins des chefs de juridiction, des procureurs généraux et des procureurs de la République. Or, les magistrats refusent d'être réquisitionnés, en témoigne cette Résolution. « L'Assemblée Générale Extraordinaire invite les magistrats requis, à refuser de se soumettre à la décision illégale du Gouvernement de la République du Mali tendant à cette fin ; Elle engage les Syndicats de Magistrats à saisir l'Organisation Internationale du Travail (OIT), face aux atteintes graves et intolérables, par le Gouvernement de la République du Mali, à l'exercice de la liberté syndicale et au droit de grève ; Elle engage de même les deux syndicats à saisir les instances juridictionnelles nationales et internationales pour : Récuser le Président de la Cour Suprême du Mali dans la conduite des procédures à venir qui opposeront les syndicats de magistrats au Gouvernement de la République ; Surseoir à l'exécution du Décret illégal du Gouvernement de la République tendant à réquisitionner les magistrats ; Poursuivre l'annulation dudit Décret », c'est en substance ce qui ressort de la Résolution adoptée par acclamation par les magistrats. En outre, l'Assemblée générale exige la démission de Soumeylou Boubèye MAÏGA, Tiéna COULIBALY et Mme DIARRA Racky TALLA de leurs fonctions respectivement de Premier ministre, de Ministre de la Justice et de Ministre de la Fonction Publique et de porter plainte contre eux pour haute tra-

hison et pour complot contre la sûreté de l'Etat conformément aux dispositions de l'article 95 de la Constitution du Mali du 25 février 1992). L'Assemblée générale exige la démission de Nouhoum Tapily de ses fonctions de Président de la Cour Suprême et engage les syndicats à porter plainte contre lui pour forfaiture et violation de son serment. « Elle constate le silence de Monsieur le Président de la République, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, Garant Constitutionnel de l'indépendance de la Magistrature, face aux graves atteintes par les membres du Gouvernement susnommés à l'indépendance du Pouvoir Judiciaire. Elle décide enfin du maintien du mot d'ordre de grève jusqu'à l'aboutissement des revendications légitimes de la corporation », conclut la Résolution.

« On ne va pas se laisser faire »

Bien avant l'adoption de cette Résolution, une déclaration conjointe SAM-SYLIMA en date du 10 octobre 2018 avait été lue par le secrétaire administratif du SYLIMA, Diakaridia Bagayoko. Dans cette déclaration, le Syndicat Autonome de la Magistrature (SAM) et le Syndicat Libre de la Magistrature (SYLIMA) prennent à témoin l'opinion publique nationale et internationale, le Peuple souverain du Mali, les Forces Démocratiques de la République du Mali, les Organismes nationaux et internationaux de défense des Droits de l'Homme, les Centrales syndicales du Mali ainsi que les différents Membres de la Famille judiciaire de la décision historique datant du 09 octobre 2018, du Gouvernement de la République du Mali tendant à réquisitionner les Magistrats. Les syndicats de Magistrats expriment leur profonde indignation et leur vive préoccupation face à cette violation grave et intolérable de la Constitution de la République en ses principes relatifs à la Démocratie (article 25), à la Séparation des Pouvoirs (article 81), à l'Indépendance du Pouvoir Judiciaire (article 81 et 82) et au Droit de Grève (article 21). Ils constatent et font constater que le Gouvernement du Mali est résolu à enterrer la démocratie. Aux dires des grévistes, cette situation, extrême interpelle le Peuple et tous les démocrates et républicains convaincus. « Le Pouvoir Judiciaire réfute cette dérive dictatoriale et invite les Magistrats à faire bloc contre cette tentative de corporatisation à son encontre par le pouvoir exécutif. Le SAM et le SYLIMA font observer que c'est la première fois dans l'histoire démocratique de notre pays qu'une Loi datant de l'époque dictatoriale (1987) est appliquée par le pouvoir exécutif dans des circonstances défiant toute objectivité puisqu'il s'agit expressément, dans le cas de l'espèce, de sacrifier la République sur l'autel d'intérêts



personnels sordides par certains responsables politiques portés simplement par la prévarication. Ils font également observer que les conditions exigées pour l'application de ladite Loi, notamment les deux hypothèses où il peut être fait usage de la réquisition ainsi que des Décrets devant être pris en Conseil des Ministres (articles 1 et 28 de la Loi N°87-481 AN-RM du 10 août 1987 portant sur les réquisitions), ne sont nullement réunies à ce jour en République du Mali », a précisé Diakaridia Bagayoko. Selon les magistrats, le principe de la séparation des pouvoirs interdit formellement l'Exécutif à emprunter une telle démarche à l'encontre du Pouvoir Judiciaire (article 81 de la Constitution malienne de 1992). Lors de cette assemblée générale extraordinaire, l'un des doyens de la magistrature, Taïcha Maïga a fait savoir qu'on ne peut pas réquisitionner un magistrat. « Personne ne peut dissoudre les magistrats. Le président de la République peut dissoudre l'Assemblée nationale et le gouvernement mais il est le président du conseil supérieur de la magistrature », a-t-il dit. Modibo T Diarra, membres du conseil supérieur de la magistrature abonde dans le même sens en disant que la réquisition des magistrats est un fait grave. « On ne va pas se laisser faire. Le non respect du service minimum évoqué par le gouvernement est du pipou, de l'intoxication car nous avons toujours assuré le service minimum », a-t-il dit. Abdourahamane Mahamane Maïga, secrétaire à la communication du Sylima enfonce le clou en invitant ses collègues à ne pas assurer le service minimum car non seulement les salaires des magistrats ont été retenus, mais aussi il y a eu la réquisition des magistrats. Faisant l'historique des faits, le président du SYLIMA, Hady Macky Sall a fait savoir que les revendications des magistrats sont légitimes. Avant d'ajouter que les magistrats ne cherchent pas à prendre en otage la démocratie malienne. Pour preuve, dit-il, l'élection ne peut pas se faire au Mali sans la CENI (Commission électorale

nationale indépendante) qui est présidée par le magistrat, Amadou Bah. En outre, il dira qu'ils ont 7 militants sur les 9 sages de la Cour constitutionnelle qui proclame les résultats des élections. Il a également fait savoir qu'ils ont des collègues à la Cour suprême du Mali dont la prestation de serment du président de la République se fait devant elle. « Nous avons laissé nos collègues travailler pour ne pas enfreindre le processus électoral. Nous n'avons aucun agenda politique », a insisté le président du SYLIMA. Il a mis l'accent sur l'enlèvement du juge de Niono (Ségou), Soungalo Koné le 16 novembre 2017. A ses dires, 3 gardes assuraient la sécurité de la juridiction de Niono. Dans cette situation, poursuit-il, le gouvernement demande aux magistrats d'aller travailler. Les magistrats sont obligés de prendre des maisons en location à Ségou à leur frais pour assurer le service public, a-t-il déploré. L'orateur a également évoqué la situation de la juridiction de Gao qui est une zone de conflit mais qui n'est pas sécurisée. Pour lui, il y a des irrégularités et des contrevérités dans le décret du gouvernement. « La décision gouvernementale a été prise suite à un avis de la Cour suprême qui a été saisie de façon illégale. Parce que la loi portant sur la Cour suprême et la procédure suivie devant elle dit que le premier ministre ne peut saisir la cour suprême que lorsqu'il s'agit d'un projet de loi ou d'un projet de décret. Mais pour des questions d'ordre général, c'est seulement le président de la République qui peut saisir la Cour Suprême pour avis et non le premier ministre. La demande d'avis était irrecevable », a précisé le président du SYLIMA. A rappeler que les points de revendication des magistrats sont de deux ordres : la sécurisation des juridictions et des personnels judiciaires et la relecture de leur statut avec la revalorisation de la grille salariale. Et l'incidence financière annuelle des revendications tourne autour de 2 milliards de FCFA pour 571 magistrats.

Aguibou Sogodogo

SANTÉ MENTALE AU MALI: Des troubles peu diagnostiqués, des soins essentiels

Dans notre pays, comme partout en Afrique, l'importance des troubles de la santé mentale reste fortement sous-estimée. Le conflit et les violences qui affectent le centre et le nord du pays, ont un effet néfaste sur la santé mentale des populations. Médecins sans Frontières répond aux besoins des personnes atteintes des déséquilibres mentaux dans ces projets à travers le pays.

Le conflit de longue durée dans le nord et le centre du pays provoque une souffrance invisible chez beaucoup de femmes, enfants et hommes vivant dans les zones affectées par la violence. En conséquence, un besoin accru en soins de santé mentale et support psychologique se manifeste au sein de ces communautés. L'affaiblissement du système de santé dans les zones affectées par la crise depuis 2012, a laissé un grand vide dans la prise en charge des personnes ayant besoin de soutien psychologique.

A travers ses projets à Ansongo, Douentza et Kidal, les équipes MSF dispensent des consultations de soutien psychologique et des thérapies de groupe. Ce sont les personnes vivant dans les zones affectées par la crise et la violence qui sont les plus touchées par les troubles



Cédit photo : Nyani Quarmyne, réfugiée malienne dans un camp en Mauritanie soutenu par MSF

mentaux. En avril dernier à Gao, les équipes ont apporté des soins psychologiques de première urgence aux migrants expulsés d'Algérie. En août dernier, dans le cercle d'Ansongo, les personnes qui ont fui une attaque des groupes armés dans le village de Tindinbawen ont bénéficié d'un soutien psychologique de

première urgence.

La plus part de ces patients vivent avec les séquelles des situations vécues. « Durant tout le trajet j'avais peur de me faire rattraper par mes assaillants... J'ai passé la nuit dans le bus sans descendre ; je me forçais à fermer les yeux mais le cauchemar de la scène

me réveillait » raconte F. Elle a échappé à une tentative de meurtre pour avoir violé l'interdiction de célébrer le mariage dans le village. Traumatisée, c'est après 5 mois de silence et de douleurs qu'elle s'est rendue à l'hôpital de Douentza pour bénéficier d'un accompagnement psychologique de MSF.

À Kidal, l'équipe MSF a suivi T., victime d'une attaque armée dans sa maison. « J'ai eu peur. J'ai vu mon enfant courir pour se cacher loin des tirs de balles. » Elle s'est enfuie dans la nature où elle a passé deux jours sans manger, immobile à cause d'un handicap. Depuis ces événements, T. qui est installée sous tente à Kidal, et a du mal à s'endormir, elle a perdu l'appétit et une tendance à l'isolement et des pleurs fréquents. T. bénéficie d'une prise en charge psychothérapeutique ré-

gulière de MSF qui lui a permis d'atténuer ses symptômes.

Dans nos sociétés, les personnes victimes des troubles mentaux restent stigmatisées. Dans les centres de santé, les soins psychiatriques sont encore souvent négligés. « *L'absence de systèmes de prise en charge médicale et psychologique spécialisée, doublée du poids social de la thématique, contribue à isoler davantage les victimes* » explique Insaf Charaf, psychologue à Kidal. Insaf fait partie de l'équipe santé mentale de MSF, composé de deux psychologues et 4 agents santé mentale communautaires.

Médecins Sans Frontières est une association humanitaire médicale internationale qui apporte son secours aux populations en situation difficile en toute neutralité, impartialité et indépendance. Depuis plus de 20 ans, MSF prodigue des soins psychiatriques et psychologiques. L'organisation dispose actuellement de

programmes de santé mentale dans 41 pays sur cinq continents.

CHIFFRES CLES

De janvier à septembre de cette année :

9394 patients reçus dans nos séances de psychoéducation (une intervention didactique et psychothérapeutique systématique qui vise à informer les patients et leurs proches sur le trouble psychologiques et à promouvoir les capacités pour y faire face)

932 personnes ont assisté aux groupes de parole (thérapie de groupe qui réunit les personnes concernées par les mêmes difficultés)

948 premières consultations et 1284 consultations de suivi réalisées pour soutien psychologique

Cédit photo : Nyani Quarmyne, réfugiée malienne dans un camp en Mauritanie soutenu par MSF

Médecins Sans Frontières

ELIMINATOIRES DE LA CAN 2019 Trois aigles manquent à l'appel

Le sélectionneur des Aigles du Mali Mohamed Magassouba a dévoilé la liste de 25 joueurs pour préparer la double confrontation entre les aigles du Mali et les hirondelles du Burundi le 12 Octobre à Bamako et le 16 à Bujumbura. Deux matches cruciaux pour les aigles du Mali s'ils veulent valider sans ambages leur ticket pour le Cameroun. En regroupement à Kabala depuis le Dimanche 07 Octobre, trois aigles manquent toujours à l'appel il s'agit de Moussa Doumbia du Stade de Reims, Sambou Yatabaré du Royal Antwerp Club et d'Alimami Gory du Havre Athlétique Club.

Comptant pour la troisième et quatrième journée des éliminatoires de la coupe d'Afrique des Nations 2019 que le Cameroun abritera, cette double confrontation entre les Aigles du Mali et les Hirondelles du Burundi peut être une aubaine pour les aigles

d'entériner leur ticket de qualification à condition de gagner les deux matches. Et d'éviter du coup les sempiternels calculs à la fin des éliminatoires de la Coupe d'Afrique. Avec deux victoires en autant de match, les Aigles du Mali dominant leur poule et ont une chance



inoüie d'offrir un beau cadeau au public sportif malien en se qualifiant sans ambages pour la grande messe du football continental. C'est conscient de l'enjeu que le sélectionneur intérimaire des Aigles du Mali a convoqué 25

joueurs afin de préparer cette double confrontation. Mais force est de constater que trois aigles manquent à l'appel. Si l'absence du premier cité à savoir l'attaquant du Stade de Reims Moussa Doumbia est justifié car

étant malade, c'est une énigme totale pour les deux autres qui ne se sont pas présentés à Kabala et n'ont pas donné de motif pour motiver leur absence dans le nid des aigles. Le public sportif malien attendra avant de voir l'atta-

quant du Havre Athlétique Club Alimami Gory enfilé pour la première fois la tunique des aigles du Mali pour honorer sa première sélection. Ainsi que le retour de Sambou Yatabaré après la désillusion de la précédente Can au Gabon. Le sélectionneur du Mali Mohamed Magassouba sera donc obligé de faire avec les éléments à sa disposition qui ont déjà montré par le passé que le public peut leur faire confiance et leur classement le prouve à suffisance au sein de leur poule. Les aigles affrontent ce vendredi à 19h au Stade du 26 Mars les hirondelles du Burundi le public sportif doit sortir massivement pour soutenir les aigles afin qu'ils volent très haut et de remporter la victoire cruciale pour la suite du tournoi qualificatif pour le Cameroun. **Moussa Samba Diallo**

JOB OPPORTUNITY

Positions: Accounting Technician, FSN-08, USAID/MALI

Solicitation Ref.: USAID-HR-OFM-001-2018-AT

Brief Description of Position: The Accounting Technician has overall responsibility to safeguard the appropriated accounts authorized for the projects and operating expense for the Mission. The Accounting Technician maintains, monitors, and periodically reviews, analyzes, reconciles and balances official accounting records for unilateral and bilateral programs, and for the operating expense budget. S/he prepares and designs periodic and special reports based on these records.

To be considered for this position, applicants must meet the minimum qualifications:

1. All Malian Citizens and Local Residents with a valid work permit at the time of application;

2. Completion of secondary school, and at least two years of college or university study which resulted in a certificate equivalent to a US-style Community College or Junior College diploma is required. The course of study should have included accounting, finance, business management, business administration. Completion of an undergraduate degree in a related field is highly desirable.

3. Minimum of five years of progressively responsible experience in accounts maintenance, accounting technician, or related fiscal work is required.

4. French and English fluency of Level IV in speaking, reading, and writing is required.

5. The candidate must have, or be able to quickly gain, a fully comprehensive knowledge of USG law, regulation, and procedure relating to accounting, and financial operations, and the full range of skills and abilities required in computing both procedural and technical and financial program planning and analysis work. The incumbent must have, or be able to quickly gain, a working knowledge of USAID policies and procedures relating to technical accounting and controls as referred in the applicable sections of ADS 600 Series, USAID project accounting policies and procedures, cost accrual accounting principles and practices, and USG accounting procedures. And, the candidate must have, or be able to quickly gain, a thorough knowledge of the organization and functions of the major program areas of the Embassy.

How to obtain Solicitation: Detailed statement of duties and the qualification requirements for the position are available on the USAID website <http://www.usaid.gov/mali/partnership-opportunities/local-vacancy>, and U.S. Embassy website <http://mali.usembassy.gov>

How to Apply: Submit Application to Human Resources Management Section -Email: bamakohrmvacancies@usaid.gov with the following reference number in the subject line: USAID-HR-OFM-001-2018-AT

Please note that all cv/resumes and cover letters must be in English, otherwise the application package is incomplete and will be rejected.

Deadline for submission is: **October 16, 2018 at 17h00 GMT**

Commémoration du 30e anniversaire du décès de Monsieur Abdoulaye FAMGA, premier Gouverneur africain de la BCEAO

COMMUNIQUE (RADIO ET PRESSE ECRITE)



Feu Abdoulaye FADIGA, premier Gouverneur africain de la BCEAO
Il y a trente ans, le 11 octobre 1988, nous quittait Abdoulaye FADIGA, premier Gouverneur africain de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Figure emblématique de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), le Gouverneur FADIGA, par son génie et son courage, a su relever, avec brio, le défi de l'africanisation de la Banque Centrale, le transfert de son siège en Afrique et la réorganisation en profondeur de l'Institution, pour mieux l'adapter à ses missions et à son environnement.

Trois décennies après sa disparition, les Autorités de l'Union, le Gouverneur de la BCEAO et l'ensemble du personnel de l'Institut d'émission, les parents, amis et proches de l'illustre disparu se souviennent de



ce dirigeant vertueux, qui a consacré quatorze années de sa vie au service de la Banque Centrale.

La commémoration de cet anniversaire sera marquée par l'organisation d'une journée de prières sur l'ensemble des sites de la BCEAO, dites en mémoire de feu le Gouverneur FADIGA et de tous les défunts de la Banque Centrale, le **11 octobre 2018**.

A Bamako, les offices religieux sont prévus aux lieux de culte ci-après :

-A la Mosquée de Dravela Bolibana près du Commissariat du 2ème arrondissement : Lecture du Saint Coran à partir de 16H00, et

- à la Cathédrale de Bamako
Le personnel, les retraités de la Banque Centrale, les parents, amis et proches sont invités à prendre massivement part à ces célébrations.

USAID/Mali Project Management Specialist - PMS Health Financing and Private Sector Engagement Specialist

GRADE LEVEL: FSN PSC-10 (If an applicant does not meet all required qualifications for the position and is selected for the position).

REF No.: HR-HEALTH-004-2018-PMS (must be inserted in the subject line of emails)

BASIC FUNCTION: The USAID Project Management Specialist (Health Financing and Private Sector Engagement) is assigned to the Health Systems Team in the USAID/Mali Health Office. The Specialist is responsible for the planning, monitoring, coordination implementation, and evaluation of a broad range of tasks related to health financing in Mali, including health sector finance reform through domestic resource mobilization, increased transparency and management of health sector resources, and facilitating partnerships between the Government of Mali and the private sector to increase access to and availability and use of high quality health services. The Specialist serves as the Mission's lead advisor on sustainable public and private healthcare financing and works with the Health Systems Team Leader and Health Policy Specialist on a wide range of assignments across the Health portfolio. The Specialist engages with other donors and high-level Ministry of Health and Ministry of Finance officials and represents USAID on the Ministry of Health's multi-donor health financing and health insurance technical working groups. The Specialist will also serve as the AOR for the Mission's upcoming \$25 million health systems strengthening award, as well as serve as Activity Manager for Mission's existing buy-ins to the "Health Policy Plus" (\$6.7 million) the "Human Resources for Health" (\$4.9 million) field support projects. S/he also serves as AOR for any public-private partnership awards s/he designs. The incumbent reports to the Deputy Health Systems Team Leader (the Health Policy Specialist).

MINIMUM QUALIFICATIONS: Applicants MUST meet the minimum qualifications below:

1. Malian citizens or local residents at the time of application;
2. Education (10 points): A master's degree or host-country equivalent is required in economics, health economics, finance, business, management, or a field that relates to health in this capacity.
3. Prior Work Experience (25 points): At least five years of progressively responsible experience is required in a health policy role related to the responsibilities of the position, such as working with health system finance, health systems policy reform, private sector engagement in the health sector, and/or public-private partnerships and alliances. Experience using health financing approaches to increase access to and use of health services and facilitating private-sector partnerships is desired. A portion of this work should be in a developing country setting, and/or in the planning, development, implementation, and evaluation of health systems or related work for other donor organizations, or Malian public or private sector institutions. Experience related to development in Mali is desired.
4. Language Proficiency (10 points): Level III oral and written English and Level IV French are required.
5. Knowledge (25 points): The Specialist must have a good grasp of the health sector

in Mali, the institutional factors constraining the Malian health system, private-sector engagement with the health sector, and health financing systems in Mali. Understanding of Mali's economic, political, and social context related to health financing, and familiarity with USG policies, procedures, and regulations, are also desired.

6. Skills and Abilities (30 points): The Specialist must have excellent verbal communication skills and tact. The ability to establish and maintain high-level contacts and good working relationships with counterparts in relevant public and private organizations is required. Very strong writing skills are required to prepare regular and ad-hoc reports, documentation of program impacts, and briefing papers. The ability to obtain, evaluate, and analyze data, and to synthesize data and present it to a variety of audiences is needed. The ability to work effectively in a collaborative team environment, to achieve consensus on policy and administrative matters, and to work under pressure and produce results, is necessary. The work requires good computer skills and proficiency in various computer software applications, including Microsoft Office Word, Excel and PowerPoint.

Full Statement of duties and the qualification requirements are available on

<https://www.usaid.gov/mali/work-with-us/careers>

TO APPLY: All cv/resume and cover letter must be in English; otherwise application package will be considered as incomplete and will be rejected. **Only pre-selected candidates will be contacted.**

Interested candidates for this position must submit the following **required documents**:

1. A **cover letter** of not more than two (2) pages describing how the incumbent's skills and experience fit the requirements of subject position.
2. A **resume** or curriculum vitae (CV) relevant to the position.
3. Copy of **Diplômas, degrees, certificates, recommendation letters**, etc.
4. Three (3) to five (5) professional references with complete contact information including email addresses and telephone numbers. References should have knowledge of the candidate's ability to perform the duties set forth in the application and must not be family members or relatives.
5. Full mailing address with telephone, facsimile numbers and **email address** and should retain for their records copies of all enclosures that accompany their submissions.

SUBMIT APPLICATION: Indicate the Vacancy Reference Number: **HR-HEALTH-004-2018-PMS** in the subject line of your email. If this is not properly indicated your submission would NOT be retrieved.

Email Human Resources Management Office: bamakohrmvacancies@usaid.gov with the above reference in the subject line or

Local Address for Application Submission: Supervisory Executive Officer, US Agency for International Development -BP 34, Bamako-Mali
CLOSING DATE FOR THIS POSITION IS: October 24, 2018 at 5:00pm

**MOBICASH BAISSE
LES FRAIS DE RETRAIT !!!**



SMAT

**Profitez des tarifs les plus
attractifs sur le marché !**